LA LETTRE DE LA DIV

N° 108

MENSUEL D'INFORMATION DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE
JANVIER 2006 • 1,60 € • www.ville.gouv.fr

P. 4
ADOLESCENCE
Un entretien avec Philippe Jeammet, psychiatre, sur la jeunesse en difficulté

P. 5
EXPERTISE
Forte mobilité résidentielle pour les habitants des ZUS

P. 6
MODE D'EMPLOI
Panorama des services d'aide aux victimes

P. 8
INITIATIVES
Le combat d'un jeune entrepreneur contre les discriminations

La Délégation interministérielle à la ville et l'équipe de *La Lettre de la DIV* vous présentent leurs meilleurs vœux pour **l'année 2006**

Observer son territoire : un défi pour chaque collectivité

© F. ACHDOU / URBA IMAGES SERVER

Depuis 2003, les collectivités doivent rendre compte de la situation en ZUS. Pas facile à réaliser, l'observation des quartiers est pourtant essentielle pour évaluer les politiques publiques

« *La démocratie locale ce n'est pas seulement l'élection, c'est aussi le compte-rendu* », concluait Bernadette Malgorn, présidente de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) lors de son intervention aux rencontres de la DIV, organisées le 9 novembre dernier, sur le thème : « les enjeux et les méthodes de l'observation des quartiers sensibles ». Rendre compte en observant et en évaluant est aujourd'hui une démarche qui s'impose de plus en plus aux administrations nationales et locales. Applicable depuis janvier 2006, la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) met l'évaluation des objectifs et des moyens au cœur des finances publiques. Observer, comparer, évaluer, c'est aussi l'obligation faite aux collectivités territoriales par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003. La loi invite en effet les collectivités à suivre chaque année un certain nombre d'indicateurs sociaux et urbains (emploi, logement, formation scolaire...) dans leurs zones urbaines sensibles, à en rendre compte dans un rapport et à en débattre. L'objectif est double : comparer l'ensemble des ZUS à la situation nationale, au regard de ces indicateurs ; comparer chacune d'entre-elle à la situation de l'agglomération à laquelle elle

> Peu de collectivités ont produit le rapport annuel demandé par le législateur

400

C'est le nombre d'indicateurs par zone urbaine sensible que l'on trouve sur le SIG (Système d'information géographique) conçu par la DIV pour les collectivités territoriales

appartient. Si de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà mis en place en place des dispositifs d'observation - le plus souvent, elles n'avaient pas attendu la loi pour le faire - elles sont encore peu nombreuses à être en mesure, aujourd'hui, de produire un rapport annuel précisant la politique de la ville et la situation en ZUS, tel que le demande le législateur. Manque de données ? Désintérêt politique ? Compétences nouvelles difficiles à mettre en œuvre ? Quoi qu'il en soit, l'observation locale suscite bien des débats préalables : que mesure-t-on ? comment et à quelles fins ?

Premier obstacle à l'observation de phénomènes locaux, le manque d'outils statistiques adaptés. La France, jacobine et centralisée, a développé un appareil statistique basé sur des informations nationales trop peu territorialisées. « *Avec les lois de décentralisation, de nouveaux acteurs territoriaux sont apparus à différents niveaux* (ndlr : régions, communautés urbaines ou d'agglomération...), *qui émettent des besoins en matière d'informations et de statistiques* », explique Alain Desrosières, ancien administrateur de l'INSEE. En matière de politique de la ville, les acteurs locaux sont particulièrement demandeurs de statistiques nationales et infra-communales. Or, il est difficile d'obtenir ces données permettant d'isoler les quartiers et de comparer leur situation avec leur environnement. Si certains domaines sont bien renseignés (démographie, chômage, activité économique, sécurité, politique d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, revenus des ménages), d'autres le sont nettement moins (éducation, sécurité, santé, transports...). Pour obtenir des statistiques à l'échelle des ZUS, l'Observatoire national des ZUS (ONZUS) et l'INSEE passent des conventions pluriannuelles avec leurs fournisseurs d'information (ANPE, Caisse nationale d'allocation familiale, DARES - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - etc.) et sont obligés d'effectuer un « géocodage » spécifique. La DIV diffuse les informations dont elle dispose auprès des professionnels de la politique de la ville, via son outil internet, le SIG (voir encadré). L'INSEE a, quant à lui, ouvert depuis 2001 une unité dédiée à l'observation urbaine qui, avec les 26 directions régionales, est l'interlocuteur privilégié des professionnels de la politique de la ville.

© S. SIMON / VILLE D'ANGERS

Angers. Depuis 2001, la ville a créé un outil performant pour analyser la situation dans l'ensemble de ses quartiers

> La France, jacobine et centralisée, a développé un appareil statistique basé sur des informations nationales trop peu territorialisées

Le risque, une caricature

Actuellement, ces équipes mettent au point des tableaux de bord : les « diagnostics de quartier », pour positionner les quartiers en difficulté par rapport à d'autres zones géographiques. Le dispositif devrait se développer dans les mois à venir.

Autre difficulté pour un travail d'observation : le risque parfois d'aboutir à une image caricaturale des quartiers étudiés. Particulièrement dans le cas d'une comparaison entre les territoires. Comparer un quartier en ZUS à son agglomération peut ne pas être pertinent en raison des différences d'échelles. De même, « *on peut obtenir des résultats tout à fait contradictoires, selon que l'on observe la moyenne nationale ou la moyenne locale. Par exemple, à l'échelle macro-locale, les écarts moyens de revenus diminuent, alors qu'ils augmentent au niveau micro-local* », fait remarquer Philippe Estèbe, politologue et enseignant à l'Université du Mirail. Le revenu d'une ZUS peut en effet se révéler inférieur à la moyenne nationale, mais au-dessus de la moyenne de l'agglomération. Par ailleurs, la mise en place d'indicateurs homogènes (et donc comparables) par la loi de 2003 ne risque-t-elle pas de déformer la réalité, en gommant les particularités locales ? Nombre d'élus locaux s'en inquiètent. « *Je suis persuadé que d'une région à l'autre, la réalité, si elle présente des similitudes, n'est jamais la même. Ainsi, le Bassin lorrain au*

REPÈRES

Texte de loi

La loi du 1er août 2003 (article 4) prévoit : « chaque année, lors du débat sur les orientations générales du budget... il est présenté un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs zones urbaines sensibles, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités. »

Site Internet

Répertoire des observatoires locaux :
http://i.ville.gouv.fr/Data/Obslocal.php

Le site SIG-Ville : le Système d'information géographique, extranet de la DIV, comporte de nombreuses cartes et statistiques sur les ZUS (en matière d'emploi, de délinquance, logement, revenus, etc.)
http://i.ville.gouv.fr/sigville/

REGARDS CROISÉS

Angers et la communauté urbaine de Lyon ont mis en place une observation fine de leurs quartiers depuis des années. Une élue et un professionnel partagent leur expérience

© DR

« Ne nous limitons pas aux indicateurs mathématiques »

MICHÈLE MOREAU, 1ère adjointe au maire d'Angers, vice-présidente de la Communauté d'agglomération d'Angers

Depuis quand l'observatoire des quartiers existe-t-il ?
L'observatoire sur l'ensemble des quartiers de la ville date de 2001. Des tableaux de bord existaient, mais c'est en 2001 que nous avons formalisé avec l'ensemble des acteurs locaux un certain nombre de questions : quelles étaient les attentes de chacun ? A quoi l'évaluation devait-elle servir ? Sous quelles formes et à qui les informations devaient-elles être communiquées ? Fallait-il organiser des séminaires, des débats ? Comment inscrire cette démarche dans le temps et lui donner les moyens financiers de durer ? Toute une série de questions préalables qui a permis d'ajuster notre demande et de mettre en place un outil performant.

Quelles sont ses particularités ?
Nous ne voulions pas d'indicateurs uniquement « mathématiques ». Il nous fallait pouvoir faire des « zooms » sur certaines thématiques qui nous préoccupent particulièrement comme la participation des habitants à la vie locale ou les actions pour la réussite scolaire. Nous avions besoin de savoir, par exemple, à qui le soutien scolaire bénéficiait réellement. Résultat : si les fonds étaient bien utilisés, le soutien scolaire concernait essentiellement les enfants les moins turbulents, ceux qui étaient proches de la réussite, et non les enfants les plus en difficulté. Cette indication était primordiale pour ajuster nos actions.

Des interrogations subsistent-elles ?
Aujourd'hui plusieurs questions nous préoccupent. Comment et sous quelle forme transmettre ces résultats aux habitants ? La loi du 1er août 2003 va-t-elle nous imposer de nouveaux critères ? Devrons-nous tous réaliser des études selon un même format alors que nos territoires sont si différents ? Et avec quel financement ?

© DR

« La communication des résultats est primordiale »

PIERRE SUCHET, directeur de la politique de la ville de la communauté urbaine du Grand Lyon

Quel rôle joue l'observatoire du Grand Lyon ?
La communauté urbaine du Grand Lyon rassemble 55 communes et compte 63 quartiers prioritaires. L'observatoire, que nous avons créé au niveau de l'agglomération il y a dix ans, permet de compléter les observations locales, de les mettre en perspective et de donner ainsi une vision stratégique des enjeux de la politique de la ville. Il fait apparaître, par exemple, la réalité des ségrégations socio-spatiales existantes sur notre territoire. Il donne également une vision globale de certaines politiques comme le logement et le renouvellement urbain, l'insertion économique ou les ZEP.

Comment utilisez-vous ces indicateurs ?
La diffusion est pour nous un des facteurs-clés de la réussite. Si l'observation doit se réaliser dans la durée, être portée par des acteurs forts (en l'occurrence la communauté urbaine et l'Etat local), la communication de ces résultats est primordiale. Tout le monde est submergé de chiffres. Et sur chaque sujet, chacun peut avoir un point de vue personnel, réducteur ou schématique. Il faut que des informations objectives participent au débat d'idées, éclairent toutes les instances de pilotage de la politique de la ville. Pour cela, il faut adopter la forme adéquate. Nous tirons à 2000 exemplaires, par exemple, une plaquette de présentation des résultats diffusée à tous les élus, leaders d'opinion... Des kits de présentation des principaux indicateurs, adaptables selon les lieux de restitution, sont mis à disposition des chefs de projet. Nos données sociales servent également à alimenter d'autres démarches comme celle du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ou celle du futur observatoire du développement durable.

moment du sinistre de la sidérurgie était dans une situation sans doute différente d'une zone portuaire bretonne au moment où la pêche connaît des difficultés. Nous voulons pouvoir mener des observations qui soient réellement liées au tissu local » soutient Jean-Claude Daniel, maire de Chaumont.

Aide à la décision politique

Autre risque pointé par les acteurs : confondre les territoires et les populations observés. « *Si certains territoires sont marqués par des problèmes durables, en revanche, les populations changent. Le taux de rotation annuelle est relativement important dans ces quartiers. Autrement dit, ce sont les mêmes catégories de population qui restent dans les quartiers, mais pas les mêmes personnes. Combien de personnes s'en sont sorties ? Où sont-elles allées ?* », s'interroge Philippe Estebe, qui recommande d'étudier l'évolution des trajectoires individuelles. Si l'ONZUS a amorcé une analyse sur la mobilité résidentielle en ZUS (voir p. 5), la préconisation reste difficile à mettre en œuvre, compte tenu du peu de statistiques dans ce domaine. Malgré ces limites, les acteurs s'accordent sur la nécessité de développer des observations locales. Tous ressentent le besoin de suivre et d'évaluer les politiques mises en places dans les quartiers sensibles. Particulièrement les élus. « *On ne peut pas mener une politique sans savoir où l'on va et sans être capable de justifier de la bonne allocation de l'argent public* », témoigne Hervé Henon, 1er adjoint à la ville de Boulogne-sur-Mer et vice-président de la communauté d'agglomération du Boulonnais. La bonne question est alors de communiquer les chiffres pertinents, qui aideront à la décision politique. Par ailleurs, souligne-t-on à l'ONZUS, « *la loi de 2003, permet une observation réciproque : les villes ont désormais un outil pour mieux connaître ce que fait l'Etat sur leur territoire. De même, l'Etat aura une meilleure vision de la manière dont jouent les solidarités locales* ». •

ADOLESCENCE

« C'est la peur qui gouverne les comportements violents »

Depuis trente ans, Philippe Jeammet reçoit des adolescents souffrant de troubles du comportement. Nous l'avons rencontré à la suite des émeutes urbaines fin 2005

© C. JUMEAU / DIV

Philippe Jeammet, chef du département de psychiatrie de l'adolescent à l'Institut mutualiste Montsouris, à Paris

Les jeunes de notre société vont-ils plus mal aujourd'hui qu'hier ?

A mon sens, ils vont plutôt mieux. Ils peuvent s'exprimer, ont accès à la communication et à la culture comme jamais auparavant. C'est le cas pour 80 % des adolescents d'aujourd'hui. Pour les 20 % restants, ces facilités et cette liberté sont, au contraire, à l'origine d'une grande souffrance : elles les précipitent dans l'inconnu et cela leur fait peur. Pour la majorité des adolescents que nous voyons à l'Institut, c'est la peur qui gouverne leurs comportements violents ou délinquants.

Il existe des explications économiques et sociales aux violences urbaines commises par les jeunes. En quoi l'anxiété dont vous parlez joue-t-elle aussi un rôle dans ces violences ?

On sous-estime l'angoisse de ces jeunes. Ils sont en général hypersusceptibles, très fiers. Paranoïaques, ils se sentent tout le temps agressés. Car en fait, à l'intérieur, ces adolescents sont en grande insécurité, ils ont peur de l'inconnu et peur de montrer leurs incapacités. C'est pourquoi ils sortent peu de leurs territoires. Les violences qu'ils commettent s'expliquent très bien : plus l'adolescent a peur, plus il est tenté de faire peur pour dissimuler son anxiété. La destruction est la créativité de celui qui se sent impuissant. Dans la destruction, au moins, ces jeunes sont sûrs de ne pas échouer. En agressant, ils font le choix de l'activité, de ne plus subir. Au sein d'une même famille, ce sont généralement les plus vulnérables qui décrochent ainsi. Il suffit par exemple que la réussite soit déjà prise par un enfant pour que l'autre ne puisse se sentir exister que dans l'échec.

> « Plus l'adolescent a peur, plus il est tenté de faire peur pour dissimuler son anxiété. La destruction est la créativité de celui qui se sent impuissant »

Derrière cette violence, n'existe-t-il pas aussi une immense attente ?

Ce n'est pas que ces jeunes refusent la vie, au contraire, ils en ont trop envie. Mais ils ont peur d'être débordés par leurs désirs, de ne pas être à la hauteur des attentes des autres. C'est très difficile de leur venir en aide. Ils se construisent dans le malheur. Quand ils réalisent qu'en fait la vie peut être bien, leur système d'identité s'effondre. Ils refusent souvent tout ce qu'on leur propose, et quand la personne attendue arrive, ils agressent. Paradoxalement, ce sont les adultes les plus investis qu'ils rejettent le plus.

Comment expliquez-vous cela ?

En raison de cette contradiction : plus quelqu'un vous fait envie, plus il vous fait sentir ce qui vous manque et combien vous êtes dépendant à son égard. Cela crée une tension insupportable qui résulte de deux angoisses humaines : l'angoisse d'abandon et l'angoisse de fusion : « On s'occupe de moi, donc on m'envahit, on met à jour tous mes défauts. » Un enfant qui se sent en insécurité fonctionne de manière double avec ses parents : il a du mal à les quitter mais en même temps, ne se sent pas bien avec eux. Il s'agrippe à eux tout en faisant des caprices. Chez les ados, cela se traduit par des rejets du type « il me prend la tête ». Cela signifie en fait que l'adulte en question a pris toute sa place dans la tête de cet adolescent. Ceux qui vous indifférent ne vous prennent pas la tête.

Que faire pour aider ces jeunes en difficulté ?

Il faut trouver la bonne distance : ni trop près, ni trop loin. Introduire des tiers dans la relation, des médiateurs. Cela permet à l'adolescent de lui rendre tolérable cette relation dont il a tellement besoin, mais qu'il ne peut supporter si elle est trop personnalisée et fusionnelle. Il est aussi essentiel de poser des limites. Et de lui dire : « nous ne pouvons pas accepter que tu gâches tes potentialités, quelles que soient tes difficultés, parce que ce que tu t'infliges est trop injuste. »

Pour en savoir +

Contact : Institut mutualiste Montsouris - tél. : 01 56 61 69 23

VU POUR VOUS

IMMIGRATION

Emploi des jeunes

L'insertion des jeunes d'origine maghrébine est plus difficile que celle de leurs homologues originaires de l'Europe du Sud, constate une enquête du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), consacrée aux parcours des jeunes issus de l'immigration et à l'influence de l'origine géographique ou sociale des parents. 40 % des jeunes hommes de père maghrébin sortent du système scolaire sans diplôme. Résultat : les jeunes d'origine maghrébine occupent plus souvent des emplois peu qualifiés.
Mais les écarts de réussite scolaire n'expliquent pas tout : « toutes choses égales par ailleurs », le décalage persiste.

L'insertion des jeunes issus de l'immigration : de l'école au métier, avril 2005, http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-151.pdf

EMPLOI EN ZUS

Les contrats aidés

Les demandeurs d'emploi résidant en zones urbaines sensibles accèdent plus souvent à un contrat aidé par l'Etat que le reste de la population, note une étude de la DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Ainsi en 2003, 13 % des bénéficiaires d'un contrat aidé habitaient en ZUS. Le contrat emploi-solidarité (CES) représente, à lui seul, 55 % de ces embauches.
En revanche, les RMIstes habitant les ZUS sont moins nombreux à bénéficier de contrats aidés que l'ensemble des RMIstes du territoire.

Les demandeurs d'emploi en zones urbaines sensibles : un accès privilégié aux contrats emploi-solidarité, In Premières Informations et Premières Synthèses, étude de la DARES, septembre 2005, http://www.travail.gouv.fr (rubrique Etudes/Publications)

OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES

Une forte mobilité résidentielle en ZUS

40 % des personnes qui habitaient en ZUS en 1990 n'y habitent plus dix ans plus tard, selon le rapport 2005 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles

Contrairement aux idées reçues, les zones urbaines sensibles connaissent une forte mobilité résidentielle. 40 % des personnes qui habitaient en ZUS en 1990 n'habitent plus en ZUS en 1999 et 60 % ne résident plus dans le même logement, selon l'INSEE. Ce taux est plus important que dans le reste des unités urbaines. Il est comparable à ce qui s'observe dans les centres ville. Cette forte mobilité est liée au départ de ceux qui connaissent une ascension sociale. Les populations les plus fragiles ont, quant à elles, tendance à rester dans ces quartiers. Ainsi, demeureront les personnes les moins favorisées, les moins diplômées, les plus au chômage ainsi que les immigrés et les femmes élevant seules leurs enfants. Quant aux jeunes des ZUS, ils quittent un peu plus tard et un peu moins souvent le domicile parental que les jeunes des agglomérations environnantes. Un faible niveau de diplôme et des difficultés d'insertion professionnelle expliquent en grande partie ce retard dans l'accès à l'autonomie résidentielle. Parmi ces jeunes, ce sont les moins diplômés et les enfants d'ouvriers qui ont le plus tendance à rester chez leurs parents.
Et lorsque ceux-ci déménagent, de préférence, ils choisiront un logement dans leur ZUS d'origine. Quant aux enfants d'immigrés, quel que soit leur niveau de diplôme ou leur origine sociale, ils restent plus souvent que les autres habiter en ZUS. La mobilité résidentielle modifie la démographie et la structure sociale des ZUS. Tout d'abord, le nombre de personnes en difficulté s'accentue dans ces quartiers. Résultat : « une dégradation des indicateurs socio-économiques ne reflète pas toujours l'évolution des conditions de vie des populations présentes mais peut être liée au changement de population », observe le rapport. Par ailleurs, la population en ZUS diminue. Car, pour toutes les tranches d'âge, les arrivées de nouveaux habitants se révèlent moins nombreuses que les départs des résidents. « Toutefois, conclut l'Observatoire, le fait d'arriver en ZUS ou de changer de logement en restant dans ces quartiers doit être aussi lu comme une possibilité d'améliorer ses conditions de logement, à un coût souvent moindre que dans les autres quartiers. »

Trajectoires résidentielles des habitants des ZUS âgés de 21 à 50 ans selon leur catégorie sociale entre 1990 et 1999

Catégorie sociale	Sont restés dans le même logement (en %)	Ont changé de logement et sont restés en ZUS dans la même commune (en %)	Ont emmenagé dans un autre type de quartier (en %)
Commerçants, artisans	38	11	51
Cadres, professions intellectuelles supérieures	29	5	**66**
Professions intermédiaires	29	7	**64**
Employés qualifiés	32	9	**59**
Employés non qualifiés	**37**	**14**	49
Ouvriers qualifiés	**38**	13	49
Ouvriers non qualifiés	**37**	**18**	45
Ensemble des habitants des ZUS âgés de 21 à 50 ans	**35**	**12**	**53**

Source : échantillon démographique permanent, Insee - Rapport 2005 de l'Observatoire national des ZUS

Publications

L'ascenseur social est en panne... j'ai pris l'escalier

Aziz Senni, avec Jean-Marc Pitte, L'Archipel, octobre 2005, 216 p., 15,95 €

Dans cette biographie, Aziz Senni relate son parcours souvent semé d'embûches, mais d'embûches qu'il a réussi à contourner. Son discours est d'une « franchise décapante », il n'hésite pas à donner son opinion sur des sujets sensibles (port du voile, financement des mosquées...) et à critiquer ceux qui prennent la parole au nom de ceux qui habitent dans les banlieues. Son but : convaincre les jeunes des cités qu'il est possible d'y arriver.

Educateur par l'extrême. Avec sept délinquants en Laponie

Jean-Christophe Cariou, Plon, octobre 2005, 241 p., 17 €

L'expédition de la dernière chance... Educateur en Centre éducatif renforcé, Jean-Christophe raconte le travail qu'il mène auprès de jeunes délinquants récidivistes, âgés de 15 à 18 ans. Pour eux, un traitement de choc : deux mois d'expédition en Laponie, avec au programme, des raids en skis de fond et autres activités physiques par moins 20 degrés. Confrontés à des conditions extrêmes et à la vie en communauté, ces jeunes doivent se plier aux règles instaurées par les éducateurs. Au final, ils parviennent à relever le défi, à réfléchir sur eux-mêmes et à envisager leur avenir différemment.

Parcours de vies

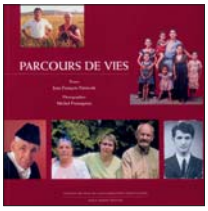

Jean-François Patricola, Serge Domini Editeur, coll. Contrat de ville de l'agglomération thionvilloise, avril 2005, 132 p., 25 €

Galerie de portraits d'immigrés d'origine algérienne ou marocaine et de leurs descendants, cet ouvrage, richement illustré de photos personnelles et de portraits de Michel Poisignon, retrace l'histoire d'hommes et de femmes venus s'installer en Lorraine pour améliorer leur niveau de vie. Ils y racontent les difficultés, les préjugés, la discrimination dont ils ont fait l'objet, et évoquent, souvent avec nostalgie, le pays qu'ils ont dû quitter mais où ils ont « laissé leur cœur ». Plusieurs récits de vie qui sensibilisent le lecteur à l'histoire multiculturelle.

AIDE AUX VICTIMES

Prévenir la délinquance, c'est aussi prendre en compte les victimes. Tour d'horizon des services ou institutions œuvrant dans ce domaine

REPÈRES

Numéro national d'aide aux victimes
08VICTIMES (soit le 08 842 846 37), animé par l'INAVEM. Accès tous les jours de 9h à 21h

L'INAVEM ET LES ASSOCIATIONS

Développer l'aide et l'assistance aux victimes, telle est la mission de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation, créé en 1986 et financé en grande partie par le ministère de la Justice mais aussi par la DIV. Cette fédération nationale regroupe 148 associations qui accueillent, écoutent les victimes, les aident psychologiquement, les informent sur leurs droits, les orientent vers des services spécialisés... Ces associations sont ouvertes à tout public et gratuites. Elles sont financées par le ministère de la Justice et la DIV.
http://www.inavem.org
La liste des associations par département : http://www.justice.gouv.fr/region/inavemc.htm

© CAROLINE MONTAGNÉ / SCICOM - MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRAVAILLEURS SOCIAUX EN COMMISSARIAT

25 travailleurs sociaux sont implantés au sein même des commissariats ou gendarmeries, dans seize départements. Ils reçoivent toute victime majeure ou mineure, (ayant ou non porté plainte) ou personne mise en cause, concernée par une affaire sociale (différends familiaux, conflits de voisinage). Leur mission : écouter et évaluer les besoins sociaux, et orienter vers d'autres partenaires tels que les services sociaux ou les associations d'aide aux victimes. Objectif : détecter et traiter rapidement les maux sociaux révélés après sollicitation de la police et favoriser un lien entre les professionnels du social, de l'éducation et de la sécurité. Soutenue par la DIV, l'expérience a démarré il y a près de quinze ans. Une charte de référence est en cours de validation et devrait servir pour le développement de la fonction. Ces initiatives ont été initiées dans le cadre de la politique de la ville, qui en assure généralement le co-financement avec la commune et/ou le conseil général.
Contact DIV : Eric Lenoir - mél. : eric.lenoir@ville.gouv.fr
Association TSC : Evelyne Biezaneck - mél : evelyne.biezaneck@interieur.gouv.fr

EN CAS D'URGENCE : LES SAVU

Huit services d'aide aux victimes d'urgence (SAVU) ont été créés en France dans le but d'apporter une aide immédiate aux victimes.
Ils interviennent uniquement en cas d'infractions pénales graves, ou en cas de situation sociale particulièrement grave.
Leurs équipes se composent de psychologues, de juristes et de travailleurs sociaux.
Elles apportent une présence humaine et un soutien matériel (hébergement d'urgence...) avant de passer le relais aux services d'aide aux victimes classiques. Elles interviennent sur appel du Parquet, de la police et de la gendarmerie, en lien avec les hôpitaux, le barreau, les services sociaux...
Créés à partir de 2002, à l'initiative de Jean Louis Borloo, les SAVU sont pour la plupart financés par la DIV et les collectivités locales.
Contact DIV : Josyane Clérici : mél. : josyane.clerici@ville.gouv.fr

POUR LES FEMMES

18 des 119 centres d'information sur les droits des femmes (CIDF) ont ouvert des bureaux d'aide aux victimes. Leur rôle est d'informer les victimes d'infraction pénale sur leurs droits à indemnisation et de faciliter leur recours.
Les CIDF sont coordonnés par le Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF), sous l'autorité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité.
http://www.infofemmes.com/Adresses.html

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Créé en 2002, le Service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville (SADJPV) réunit au sein du ministère de la Justice toutes les compétences ayant trait à l'aide juridictionnelle, l'accès au droit, la politique de la ville, l'aide aux victimes et la politique associative. Son objectif : définir une politique d'ensemble et aider les juridictions et les acteurs locaux dans ce domaine. Ce service assure le secrétariat du Conseil national de l'aide juridique, du Conseil national de l'aide aux victimes et de la Commission nationale de la politique associative. Il fait le lien entre les administrations ou instances interministérielles telles que la DIV.
SADJPV : tél. : 01 44 77 71 86 - mél. : sadjpv@justice.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Initiée par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, et inaugurée en octobre dernier, la Délégation aux victimes fait des propositions pour que soit mieux prise en compte la question des victimes au sein des différents services de ce ministère. Ce service diffuse les bonnes pratiques et évalue les mesures décidées. Il suit le traitement des incidents et des réclamations et participe à l'animation du réseau des correspondants départementaux d'aide aux victimes de la police et gendarmerie nationale.
Délégation aux victimes : tél. : 01 49 27 38 54
mél. : cabdgpn.deleg-victimes@interieur.gouv.fr

Télex

Une action de santé publique face à la violence

© G. RIGEL / URBA IMAGES SERVIER

Dans son rapport « Violence et santé » remis à Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités, l'Inserm établit un double constat : la France manque de connaissances fiables sur les relations entre violence et santé, et la gravité des conséquences de la violence en terme de santé publique incite à mettre en œuvre un plan d'action rapide. Malgré des données partielles, les auteurs dressent un tableau sombre des impacts de la violence sur la santé. Le ministre devrait présenter en janvier un programme « violence et santé » basé sur les recommandations du rapport.

Le rapport « Violence et santé » et les annexes - mai 2005
http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/violence_sante/sommaire.htm

Politique régionale européenne : consultation publique

Le 6 décembre à Bristol, la Commissaire Danuta Hübner a présenté un document qui préconise une approche plus intégrée et stratégique du développement urbain, dans le cadre de la réforme de la politique de cohésion européenne pour la période 2007-2013. Le texte de la Commission met l'accent sur la croissance, les emplois, l'inclusion sociale et la qualité de l'environnement. Une consultation publique sur ce document vient d'être lancée. Les résultats serviront pour le document final qui établira le cadre et les priorités des programmes financés par l'UE pendant la période 2007-2013. La Commission invite tout intéressé à participer à cette consultation avant le 17 février 2006.

La consultation sur la Politique régionale européenne
http://europa.eu.int/comm/regional_policy/consultation/index_fr.htm

Le ministre de l'Education lance son plan ZEP

Le 13 décembre, Gilles de Robien a lancé son plan pour les zones d'éducation prioritaire (ZEP), choisissant d'accorder des moyens supplémentaires à quelque « 200-250 collèges » parmi le millier d'établissements en ZEP et de réduire de 100 ou de 150 le nombre de collèges profitant de la politique prioritaire.
Pour les 200-250 collèges retenus, un total de 15 mesures a été proposé (l'affectation de 1000 enseignants supplémentaires, de 3000 assistants pédagogiques, le non redoublement...). Côté personnels, les jeunes professeurs seront formés aux publics difficiles. Ces mesures seront soumises à concertation avec les syndicats, les fédérations de parents et les collectivités territoriales. Un délégué ministériel à l'enseignement prioritaire va être nommé.

L'Éducation prioritaire : les nouvelles propositions de Gilles de Robien (discours et dossier de presse)
http://www.education.gouv.fr/actu/actualite.php

Une campagne pour préserver la mémoire des quartiers

Comment dire demain ce qu'a été réellement la politique de la ville ? Comment cette politique a-t-elle été vécue dans les quartiers aussi bien par ceux qui l'ont mise en œuvre que par les habitants eux-mêmes ? Pour garder cette histoire, la DIV et la Direction des Archives de France (DAF) se sont engagées en 2001 à coordonner un programme pour collecter les archives de la politique de la ville. Dans ce cadre, les deux institutions ont lancé, en 2004, une campagne d'archives orales. Partant du constat que les seules archives administratives ne suffisaient pas, il a été décidé de mener localement des entretiens avec les habitants, afin de recueillir leurs souvenirs et récits. Il est également prévu de collecter les témoignages des acteurs nationaux de la politique de la ville : ministres, architectes, élus, préfets, etc. Six sites pilotes ont été choisis pour amorcer le projet : Saint-Denis, Tourcoing, Vénissieux, Le Havre, Pau et Cayenne. Dans chacun d'entre eux, un comité de suivi local a été mis en place, réunissant acteurs locaux et chercheurs. Un an après le lancement du projet, son état d'avancement est très divers suivant les sites. Ainsi, là où Tourcoing ne prévoit de mise en place effective du travail de recherche que ce mois-ci, un enquêteur a déjà mené une dizaine d'entretiens à Saint-Denis. Le site de Cayenne (photo ci-contre) est incontestablement le plus avancé, puisque la campagne de collecte de témoignages y est achevée. Dix-sept entretiens ont ainsi été menés auprès d'habitants des quartiers Sud, tandis qu'un doctorant a rédigé un « guide de l'enquêteur », afin de s'assurer d'un accompagnement scientifique et universitaire adéquat. L'ensemble a été présenté au Comité de pilotage national de la campagne en septembre dernier.

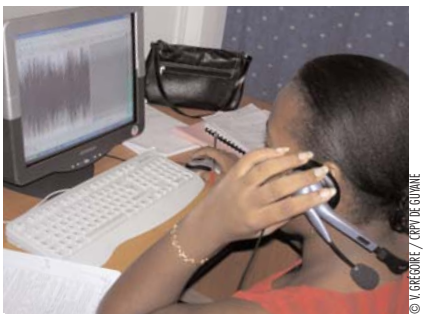
© V. GRÉGOIRE / CRPV DE GUYANE

Contact : Barbara Domenech
mél. : barbara.domenech@ville.gouv.fr

TEXTES OFFICIELS

Décret n°2005-1646 du 27 décembre 2005 désignant les départements dans lesquels est nommé un préfet délégué pour l'égalité des chances.

Décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux préfets délégués pour l'égalité des chances.

Décret n°2005-1558 du 14 décembre 2005 relatif au Conseil national des missions locales.

Décret n°2005-1508 du 5 décembre 2005 complétant pour l'outre-mer le décret n°2005-215 du 4 mars 2005 relatif à la HALDE.

Décret n°2005-1387 du 8 novembre 2005 relatif à l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 [Loi instituant un état d'urgence].

Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat).

Instruction fiscale 6C-9-05 du 20 octobre 2005 relative à l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones urbaines sensibles.

lettre-électronique
ville.gouv.fr
abonnez-vous

Un jeudi sur deux, **la lettre d'information électronique de la DIV** vous propose de retrouver : l'actualité de la politique de la ville, les nouveautés du site internet HTTP://WWW.VILLE.GOUV.FR, et notamment du centre de ressources de la DIV, les colloques, les manifestations et les formations de la politique de la ville, une sélection de livres et de sites internets, les nominations et offres d'emploi. L'abonnement est gratuit.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Délégation interministérielle à la ville

LA LETTRE DE LA DIV
Directeur de la publication : Anne-Marie Charvet - **Directeur de la rédaction :** Robert Deville - **Rédactrice en chef :** Caroline Hamon - **Rédaction :** Corinne Gonthier, Caroline Hamon, Tiphaine Delangle, Sandrine Picone - **Maquette :** Etienne Loupiac - **Iconographie :** Stéphanie Lemoine - **Conception :** L'Agence Citizen Press - **Imprimé en France par :** Imprimerie Moderne de l'Est - **Routage :** Fret Rapide - **Dépôt légal :** janvier 2006 - **N° de commission paritaire :** 0306 B 01838 - **ISSN :** 1280-4134 - Abonnement par Fax au 01 49 17 47 01.

Délégation interministérielle à la Ville
194, avenue de Président Wilson
93217 Saint-Denis La Plaine - Tél. : 01 49 17 46 46
http://www.ville.gouv.fr

LA LETTRE DE LA DIV • N°108 • JANVIER 2006

Le combat d'un jeune entrepreneur contre les discriminations

© C. JUMEAU / DIV

Mamadou Beye, 35 ans, créateur d'une entreprise d'insertion de travail temporaire, est lauréat des Talents des Cités 2005, parrainé par la Fondation Vinci. Large sourire, costume noir, il nous a reçus à l'Espace de l'économie et de l'emploi des Mureaux

Mamadou Beye est arrivé du Sénégal en France en 1993, à 23 ans, son bac en poche, pour étudier les Lettres modernes à la Sorbonne. Quatorze ans plus tard, le voilà tout jeune patron d'AGII (Agence de gestion de l'interim d'insertion) : « *AGII, c'est l'impératif d'agir, explique-t-il. Je veux aider concrètement les personnes qui subissent le barrage du CV pour diverses raisons : origine, âge, sexe, chômage de longue durée...* ». Aider au sens large : les réinsérer dans la vie professionnelle mais aussi, si besoin, les accompagner socialement s'ils n'ont pas de logement, par exemple, ou s'ils connaissent des problèmes de santé. « *Nous travaillons avec le conseil général, les assistantes sociales, les associations...,* poursuit-il. *Je crois à l'insertion par le travail, mais si les gens connaissent des problèmes de fond de cette nature, il faut d'abord les régler* ». Aux Mureaux, où il a choisi d'implanter son entreprise, 30 % des demandeurs d'emploi sont d'origine étrangère et constituent la majorité des chômeurs de longue durée. Beaucoup des candidats à l'emploi dont il va s'occuper sont donc de ceux-là : « *Je veux me battre contre les représentations, quelles qu'elles soient. La discrimination à cause de l'origine est un vrai problème, mais je ne crois pas que tous les employeurs soient racistes et il existe des moyens pour combattre cela* ».

L'envie de convaincre

Mamadou Beye sait de quoi il parle. C'est en arrivant en France qu'il a découvert le racisme. Il en a souffert mais il s'est battu contre. Notamment en usant de « subterfuges » : lorsqu'étudiant il cherchait du travail pour payer son loyer, il rencontrait beaucoup de difficultés. Il finit par n'inscrire que son deuxième prénom, Baley, « moins typé », sur son CV et obtint ainsi des entretiens plus facilement. Encore aujourd'hui, pour ses rendez-vous commerciaux, il ne donne pas son premier prénom. « *Sinon, les gens sont méfiants. De cette manière, je décroche plus d'entretiens et finalement, une fois la barrière du CV franchie, tout est plus facile.* » Malgré tout, la création de son entreprise n'a pas été sans embûches, « *beaucoup de gens m'ont mis des bâtons dans les roues, la communication avec mes partenaires était difficile au début. En revanche, pour certaines personnes, mon origine importait peu. Ils se basaient uniquement sur mon travail, il fallait que je prouve la viabilité de mon projet, point* ». Derrière une apparente tranquillité, on sent ce jeune chef d'entreprise animé par l'envie de se battre, de convaincre, de gagner. A ceux qui ne croient toujours pas à son projet, il veut montrer qu'il peut y arriver. Avec AGII, dont l'activité débutera effectivement en janvier 2006, il va travailler en partenariat avec le PLIE, la mission locale et l'ANPE des Mureaux. L'entreprise emploie pour l'instant 2 personnes pour une quinzaine d'intérimaires « à placer ». Dans trois ans, elle devrait avoir embauché 5 personnes et compter une quarantaine d'intérimaires. •

Le palmarès Talents des cités

Les lauréats nationaux 2005 des Talents des Cités sont : Mamadou Beye, (projet d'entreprise d'insertion de travail temporaire), Manuel Valery (concept de mototaxi), Louisa Benzaid (salon de thé), Cédric Nadotti (société de courtage et de négoce pour la gestion des déchets industriels), Laury Golliet et Mélanie Taleb (ligne de prêt à porter), Hinde Magada et Caroline Rollin (entreprise de secrétariat à distance), Carine Cabos- Chelle et Carole Guillou (entreprise de télé-secrétariat), Mustafa Yildiz (entreprise spécialisée dans l'électricité) et Martine Mounier (projets favorisant la connaissance et la valorisation des cultures à Aubervilliers).